



Effectif prévu : 72 emplacements (soit 260 personnes)

Tarifs : les tarifs sont affichés à l'accueil.

Arrêté préfectoral : N°95.1114

Règlement intérieur

Les **véhicules** sont interdits dans le camping (sauf pour dormir dedans). Ils ne sont autorisés que pour amener ses affaires à son emplacement ou locatif, et revenir les chercher. La circulation se fait au pas.

Prière de ne **pas faire de bruit** après 22h (radio, cris, chahut) et ce jusque 7h du matin.

La journée de camping de **12h à 12h** : si l'horaire est dépassé, une journée supplémentaire sera facturée. L'inscription doit se faire dès votre arrivée, une pièce d'identité peut vous être demandée.

Vos **visiteurs doivent se présenter à l'accueil à leur arrivée**, et acquitter **1,5€** pour la journée (sans nuitée). Leurs voitures doivent rester au parking.

Nous vous prions de **respecter les autres** et le **matériel**, les **plantations** (ne pas cueillir les fleurs, ne pas abîmer les arbres, arbustes), les **zones protégées** (ne pas y pénétrer), **l'environnement**.

Dégradation du matériel : Le matériel mis à votre disposition (jeux, tables, chaises etc...) doit être respecté. Tout matériel abîmé ou disparu sera facturé au dernier utilisateur.

Ne pas jeter de déchets au sol. Des locaux poubelles sont à votre disposition dans le camping.

Recyclage : Ne pas mettre de verre, les piles et le plastique dans les poubelles, mais le déposer (sans le casser) dans le **conteneur prévu à cet effet** à l'entrée du camping.

Aucun feu ni barbecue à braises n'est autorisé par arrêté préfectoral. Des barbecues gaz sont à louer à l'accueil. **En cas d'incendie**, merci de nous prévenir immédiatement et de vous rendre directement au point de rassemblement.

Vol : La direction n'est responsable que des objets déposés à l'accueil, ainsi que d'une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Nous vous invitons à prendre les dispositions nécessaires pour protéger vos biens de valeurs.

Garage mort : Il est possible de laisser du matériel au camping uniquement aux emplacements réservés à cet effet, et sous accord de la direction du camping. Une redevance de 20€ par mois vous sera demandée.

Comportement : Si la température le permet, merci de pratiquer la nudité intégrale. Un comportement correct vous est demandé, aucune attitude de voyeurisme ou d'exhibitionnisme ou une quelconque conduite susceptible de choquer les enfants et adultes ne sera tolérée. Le contrevenant se verra immédiatement expulsé.

Photo : Il est interdit de filmer ou de photographier une personne ou groupe sans avoir reçu l'autorisation préalable de ces personnes ou de leurs parents en cas de mineurs.

Piscine : Nous vous demandons de respecter le règlement de la piscine affiché à son entrée. La nudité intégrale vous est demandée.

Pêche : La pêche est réglementée sur le lac d'Esparron-de-Verdon, une carte de pêche est obligatoire et est en vente à l'office de tourisme du village.

Animaux de compagnie : Il est demandé de **tenir les chiens en laisse**, de ne pas les laisser seuls à votre emplacement, de **ramasser leurs besoins** et de ne pas les laisser aboyer dans le camping. Les animaux doivent être tenus en laisse et ils vous est demandé de ramasser leurs déjections.

Pour les groupes, **l'encadrement sera responsable** pour faire appliquer le règlement.

En cas de non respect du règlement, le départ immédiat peut être demandé.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances!

La Direction